

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2016

Conseillers en exercice : 11

PRESENTS : MM. DARBON Hubert, Maire,
PERRIN François, BREGAND Jacky adjoints
Mme VANDROUX Laurence, M. ROUX Jean-Paul, M. MATHIEU Pascal,
Mme LOREAUD Claudine

Conseillers présents : 7

Absent excusé : M. GAILLARD Roland

Absents : M. BAILLY Emmanuel, Mme FRELIN Isabelle, Mme RAGUET
Amandine

Date de convocation :
23/03/2016

Date d'affichage :
05/04/2016

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VANDROUX Laurence

L'an deux mil seize, le trente et un mars à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le vingt-trois mars s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. DARBON Hubert, Maire.

ORDRE du JOUR

- 1 – Vote des taxes locales
- 2 – Vote du budget primitif 2016 :
Turbine, Eau, Assainissement, Commune,
- 3 – Convention territoriale avec la ville d'Arbois
- 4 – Relais de services publics
- 5 – Demande de subvention pour accessibilité
- 6 – Avenant au bail du gîte
- 7 – Questions diverses

* * *

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- 7 – Convention ONF avec Céline BRIDOT
- 8 – Modification des statuts du SIVOS

Cette demande est acceptée à l'unanimité des membres présents.

1 – Vote des taxes locales

Sur proposition du Maire de ne pas modifier les taux des 3 taxes pour l'année 2016, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Ces trois taxes se présentent ainsi :

Taxe d'habitation	=	6,84 %
Taxe foncière bâti	=	13,28 %
Taxe foncière non bâti	=	20,21 %

2 – Vote du budget primitif 2016

La Tuffière

Il est présenté équilibré, en recettes et en dépenses, ainsi qu'il suit, par le Maire. Il en donne lecture chapitre par chapitre, article par article, en apportant les explications utiles.

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	44 319 €	44 319 €
Investissement	48 052 €	48 052 €

Le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

Lors d'un prochain conseil, il faudra réfléchir à augmenter les durées d'amortissement pour le budget de l'année prochaine.

Eau

Il est présenté équilibré, en recettes et en dépenses, ainsi qu'il suit, par le Maire. Il en donne lecture chapitre par chapitre, article par article, en apportant les explications utiles.

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	13 175 €	13 175 €
Investissement	16 982 €	16 982 €

Le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

Assainissement

Il est présenté équilibré, en recettes et en dépenses, ainsi qu'il suit, par le Maire. Il en donne lecture chapitre par chapitre, article par article, en apportant les explications utiles.

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	16 939 €	16 939 €
Investissement	50 540 €	50 540 €

Le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

Une étude pourrait être réalisée pour savoir si la station d'épuration est encore aux normes.

Commune

Il est présenté équilibré, en recettes et en dépenses, ainsi qu'il suit, par le Maire. Il en donne lecture chapitre par chapitre, article par article, en apportant les explications utiles.

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	198 323 €	198 323 €
Investissement	112 939 €	112 939 €

Le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

3 – Convention territoriale avec la ville d'Arbois

Le maire présente le projet artistique et culturel du Pudding Théâtre pour les années 2016,2017, 2018. Une convention territoriale de développement culturel et d'éducation artistique et culturelle est proposée par la ville d'Arbois qui portera le projet. La DRAC financera le projet à hauteur de 12 000 € par an. Le coût pour chaque commune de la Communauté de Communes est fixé à 1,49 € par habitant et par an.

Le conseil après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, accepte de participer à ce projet et autorise le maire à signer la convention avec la ville d'Arbois.

4 – Relais de services publics

Par courrier en date du 24 février, le maire d'Arbois revient vers la commune au sujet du financement du Relais d'Accueil et de Services installé à Arbois. Ce service gratuit pour la population accueille des habitants de toutes les communes du canton pour diverses demandes relatives à l'emploi, la formation, la santé, les prestations sociales ...

Le coût de ce service pour l'année 2015 a été évalué à 4,47 € par habitant.

Après en avoir délibéré et voté avec 5 voix pour et 2 abstentions, le conseil décide de participer au financement du Relais d'Accueil et de Services d'Arbois.

5 – Demande de subvention pour accessibilité

Le conseil autorise à l'unanimité le maire à demander une subvention au titre de la DETR (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux) pour la mise en accessibilité de l'église, de la mairie, la création d'un bureau pour le maire et les adjoints et la création des toilettes handicapés à côté de la mairie.

6 – Avenant au bail du gîte

Le maire présente le projet d'avenant au bail du gîte préparé en concertation avec Valérie DEPIERRE, gérante. Cet avenant intègre la pièce à côté de la mairie et la partie de la cour de la mairie qui servent au restaurant l'été. Les horaires d'occupation du domaine public sont fixés dans cet avenant en particulier la demande d'ouverture jusqu'à 22 heures les vendredis et samedis. Une augmentation de 10% du loyer est incluse.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer cet avenant.

7 – Convention ONF avec Céline BRIDOT

Suite à la délibération du conseil municipal du 15 octobre 2015, décidant d'établir une concession en forêt communale avec M. CUENOT Xavier, habitant de Bracon, cette concession n'a jamais été établie car M. CUENOT n'a pas souhaité donner de suite à cette affaire.

Mme BRIDOT Céline, travaillant comme maraichère au verger Maillard, souhaite louer les pelouses sèches (terrains situés sur le territoire communal de La Châtelaine) pour y faire pâturer ses chevaux.

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, annule la délibération N°08/10/2015 et autorise le maire à signer l'acte administratif de concession avec Mme BRIDOT et toutes les pièces s'y rapportant. La concession débutera au 01/05/2016. La redevance annuelle est fixée à 126 €. Elle sera révisée tous les ans.

8 – Modification des statuts du SIVOS

Le conseil approuve à l'unanimité la modification des statuts du Sivos proposée lors de la réunion du Sivos du 31 mars 2016, qui consiste à ajouter la participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles privées, pour les élèves de primaire, à hauteur de 100% des frais engendrés par l'école publique.

9 – Questions diverses

* Fusion des Communautés de Communes :

Les 66 maires de communautés de communes d'Arbois, Poligny et Salins se sont réunis et ont choisi le regroupement à 3 communautés de communes à savoir Arbois, Poligny et Salins.

La CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) a approuvé ce projet et l'a proposé au Préfet qui vient de faire paraître le nouveau périmètre de la future Communauté de Commune tel qu'il a été voté par les maires.

La commune devra prochainement en délibérer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

La secrétaire de séance : Mme VANDROUX Laurence